

### **Chemin des Champs - Acquisition d'une propriété à la SACER**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : La Société SACER possède une propriété cadastrée section OS n° 11, 15, 34, 38, 147 et 148 d'une contenance globale de 1 ha 11 a 43 ca sise chemin des champs.

Cette société envisage d'aliéner ce bien situé dans une zone de réserve foncière au Plan d'Occupation des Sols Nord de la Ville de Besançon.

Un accord est intervenu sur la base de l'estimation des Domaines, soit une somme globale de 138 000 F.

La dépense sera imputée au chapitre 90.651.2111.00501.30100.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette acquisition,
- m'autoriser à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 1 octobre 1997.*